

4CHEESE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 7 rue des fourbisseurs
84000 AVIGNON
RCS AVIGNON : 983 943 200

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du
1^{er} décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le premier décembre à neuf heures

Au siège social, au 7 rue des fourbisseurs, 84000 AVIGNON.

La soussignée Madame BRIGATI Solène, actionnaire unique de la société 4CHEESE, société par actions simplifiées unipersonnelle, au capital de 1 000€,

En sa qualité de présidente de la Société, Madame BRIGATI Solène, actionnaire unique, a pris les décisions suivantes :

- Ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social
- Pouvoir en vue des formalités.

Première décision

L'actionnaire Unique, constate que, suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2024, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente.

L'actionnaire unique
Mme BRIGATI Solène